

Dossier de presse

Inauguration des Foyers pour adultes handicapés sur le site de Puy d'Auzon

Logis de la Briée, 16 chemin de Puy d'Auzon, Cluis

Vendredi 21 mars 2025 - 10h30

Département de l'Indre

Place de la Victoire et des Alliés - 36020 Châteauroux

Contact presse : Paul Gary - Tél : 02 54 08 36 81 / 06 80 59 64 92 - Email : pgary@indre.fr

Présentation de l'ADAPEI 36

L'ADAPEI 36 est une association engagée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le département de l'Indre. Elle gère 14 établissements et services médico-sociaux répartis sur trois secteurs, offrant une capacité totale d'accueil de 500 places. L'association est organisée en trois pôles principaux :

- Pôle Habitat Vie Sociale : 192 places
- Pôle Travail : 205 places
- Pôle Enfance Adolescence : 103 places

L'ADAPEI 36 emploie 450 personnes, dont 171 travailleurs handicapés.

Restructuration des Foyers sur le site de Puy d'Auzon à Cluis

Le projet concerne la reconstruction de deux foyers :

- Foyer d'Hébergement (FH)
- Foyer d'Activités Occupationnelles (FAO) ou Foyer de Vie

Historiquement les deux foyers sont situés sur le site de Puy d'Auzon autour :

- D'un château consacré, avec des locaux qui ne répondent plus aux normes d'accessibilité et qui génèrent des travaux importants d'entretien, comme la toiture.
- De 4 lieux d'hébergement et de vie indépendants et relativement excentrés du château, rendant difficile la surveillance de nuit et générant des difficultés d'intendance sur la distribution des repas. Ces lieux ne répondent également plus aux normes d'accessibilité, et l'un d'entre eux est installé dans un bâtiment particulièrement vieillissant.

L'ensemble des bâtiments a été acquis par l'ADAPEI en 1985, pour une valeur de 1 188 209 €, un terrain de 13 hectares comprenant un château et des bâtiments dispersés autour.

Le projet a évolué depuis 2007, avec plusieurs propositions de restructuration avant d'aboutir à la construction d'un bâtiment neuf sur le site de Puy d'Auzon.

L'ADAPEI a retenu le projet de l'architecte Néroli, prévoyant des bâtiments de plain-pied, fonctionnels et intégrant des patios favorisant la vie collective tout en préservant l'intimité des résidents.

Une évolution des capacités d'accueil de l'établissement

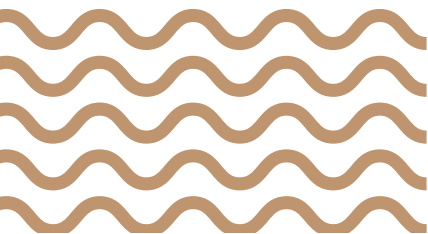
Suite à la restructuration :

- Foyer d'Hébergement : passage de 10 à 5 places
- Foyer de Vie (FAO) : augmentation de 28 à 29 places

Cette restructuration s'accompagne d'une évolution des capacités autorisées, comme le nécessitaient les besoins évalués dans le cadre des travaux du schéma départemental du handicap 2021 - 2025, avec une diminution du nombre de places en FH et une augmentation en FAO.

Calendrier de l'opération

- Pose de la première pierre : 17 septembre 2021
- Début des travaux : décembre 2021
- Durée prévisionnelle initiale : 24 mois
- Fin des travaux : décembre 2024, en raison de travaux complémentaires (dalle).



Coût et plan de financement

Le projet a été initialement estimé à **3 610 572€ TTC**, avec une actualisation à **3 883 511 €**.

> Cette actualisation est due à une augmentation des coûts des matériaux, à des aléas de chantier qui ne pouvaient pas être anticipés, ainsi qu'à des surcoûts imposés par des options techniques non prévues dans l'estimation initiale du projet, notamment en raison d'un sol instable.

> Ce surcoût sera financé par l'Association, qui s'est engagée à le réaliser par autofinancement.

Sources de financement :

- Subventions : 1 485 000€ (618 750€ de la Région Centre-Val de Loire et 866 250€ du Département de l'Indre)
- Emprunt : 779 196€
- Autofinancement : 1 619 315€ (dont 800 000€ issus de la vente du château et des dépendances)

L'ADAPEI a également prévu des coûts supplémentaires pour l'aménagement (mobilier, téléphonie, informatiques, espaces extérieurs).

Ce projet symbolise l'engagement de l'ADAPEI 36 et des collectivités locales en faveur d'un accueil de qualité pour les personnes en situation de handicap, dans un cadre moderne, fonctionnel et adapté à leurs besoins.

Lors de la discussion budgétaire 2025 réalisée le 6 mars 2025 avec l'organisme gestionnaire, il a été décidé conjointement avec les services du Département de l'Indre, de mettre en place à compter de 2025 **un fonctionnement en totale mutualisation des deux structures existantes** (Foyer d'Hébergement et Foyer de Vie) et de passer sur un budget global aux deux types de prise en charge. Il s'agit alors d'une transformation de l'offre en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM).

En raison de cette mutualisation, **l'effectif prévu pour l'établissement en 2025 sera alors le suivant :**

Catégories de personnel	ETP 2025 prévus pour l'EANM
Direction/Encadrement	1,18
Administration	1,20
Services généraux	6,80
Education	16,65
TOTAL	25,83
ETP / Place	0,76